



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

INTRODUCTION	2
1 MODALITES DE TRANSITION	2
1.1 Echéances	2
1.2 Utilisation des documents de références et guides techniques d'accréditation	2
2 DEROULEMENT DES EVALUATIONS	3
2.1 Général	3
2.2 Suivi des écarts	3
3 TABLE DE REFERENCE CROISEE : NF EN ISO/IEC 17020 : 2012, LE DOCUMENT COFRAC INS REF 02 VERSUS NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	5
4 TABLE DE REFERENCE CROISEE : NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 VERSUS NF EN ISO/IEC 17020 : 2012 ET LE DOCUMENT COFRAC INS REF 02 REVISION 07 : DETAIL DES NOUVEAUTES	12

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI

Introduction

Le 27 mars 2026, la norme ISO/IEC 17020 : 2026 « *Evaluation de la conformité – Exigences pour les organismes effectuant des inspections* » a été publiée par l'ISO. Cette norme a été publiée en norme française NF EN ISO/IEC 17020 par l'AFNOR le 29 avril 2026.

La révision du mois d'avril 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020 annule et remplace la norme NF EN ISO/IEC 17020 d'octobre 2012 qui a fait l'objet d'une révision technique.

1 Modalités de transition

1.1 Echéances

Le délai de transition, entériné en 2025 par l'Assemblée Générale d'ILAC, est de 3 ans à partir de la date de publication de la norme ISO/IEC 17020 : 2026 soit au **27 mars 2029**.

Pour les organismes accrédités, la date de mise en conformité avec les exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 est donc fixée au **27 mars 2029**.

1.2 Utilisation des documents de références et guides techniques d'accréditation

Dans l'attente de la révision du document ILAC P15 (à l'origine du document Cofrac INS REF 02) et afin de conserver un même niveau d'exigences dans les évaluations qui seront menées par le Cofrac, des notes d'informations sont associées aux documents Cofrac INS REF 02 et aux documents d'exigences spécifiques ou guides techniques d'accréditation afin d'expliquer la correspondance entre les exigences des deux versions de la norme NF EN ISO/IEC 17020.

De la même manière, des notes d'informations sont associées aux guides techniques d'accréditation afin d'expliquer la correspondance entre les deux versions de la norme NF EN ISO/IEC 17020.

Ainsi, durant la période de transition, pour les évaluations menées en référence à la version 2026 de la norme, les notes d'informations citées ci-dessous s'appliquent en complément des documents de référence Cofrac et de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026.

Documents de référence	Note d'information
INS REF 02	INS INF 60
INS REF 09	INS INF 61
INS REF 13	INS INF 62
INS REF 14	INS INF 63
INS REF 17	INS INF 64
INS REF 18	INS INF 65
INS REF 19	INS INF 66
INS REF 20	INS INF 67
INS REF 23	INS INF 68
INS REF 26	INS INF 69
INS REF 29	INS INF 70
INS REF 31	INS INF 71
INS REF 32	INS INF 72
INS GTA 02	INS INF 73



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Documents de référence	Note d'information
INS GTA 03	INS INF 74
INS GTA 08	INS INF 75

2 Déroulement des évaluations

2.1 Général

Les évaluations des organismes d'inspection sur la base de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 débutent à compter du **1^{er} février 2027** pour les évaluations initiales, de surveillance ou de renouvellement.

Les demandes d'accréditation initiale selon la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 doivent être formulées à compter du **1^{er} octobre 2026** sur la base des formulaires suivants disponibles sur le site Internet du Cofrac (www.cofrac.fr) :

- INS FORM 01 – Demande d'accréditation
- INS FORM 86 – Prise en compte des exigences pour l'accréditation selon la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026

Compte-tenu des délais de traitement des rapports d'évaluation, tous les organismes déjà accrédités par le Cofrac seront évalués sur les exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 d'ici le **31 octobre 2028** au plus tard.

Ils seront évalués sur ces nouvelles exigences soit au cours d'une évaluation de surveillance ou de renouvellement de leur cycle d'accréditation, soit au cours d'une évaluation supplémentaire. Les modalités d'organisation des évaluations, notamment de surveillance (quelque soit le règlement d'accréditation applicable), seront adaptées en termes de durée et de composition de l'équipe d'évaluation afin de permettre l'évaluation de la prise en compte des nouvelles exigences apportées par la version 2026 de la norme.

Chaque organisme accrédité sera informé par courrier des modalités de transition envisagées considérant son cycle d'accréditation. A cette occasion, il sera demandé de transmettre une analyse d'impact et un plan d'actions associé concernant le système de management de l'entité accréditée.

Aucune évaluation supplémentaire ne sera programmée après le **31 octobre 2028** compte tenu des délais de traitement des rapports d'évaluation et de la date limite de mise en conformité fixée au **27 mars 2029**.

Les organismes accrédités qui n'auront pas été évalués sur les exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 avant la fin du délai de transition verront leur accréditation suspendue à compter du **27 mars 2029**.

2.2 Suivi des écarts

Les règlements d'accréditation (INS REF 05, GEN REF 06 + annexe INS REF 60) expliquent les modalités de traitement des écarts et la prise en compte de ce traitement pour les décisions d'accréditation.

Les délais de mise en œuvre des plans d'actions et de vérification de la maîtrise des écarts le cas échéant sont définis en fonction du type d'évaluation et de la criticité des écarts.

Pour les évaluations qui auront lieu au cours de la période de transition, les modalités de traitement des écarts sont définies comme suit :

- Si les écarts formulés portent sur des exigences communes aux versions 2012 et 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, les délais de mise en œuvre des plans d'actions et de vérification de la maîtrise des écarts sont ceux définis dans les règlements d'accréditation (INS REF 05, GEN REF 06 + annexe INS REF 60).
- Si les écarts formulés portent uniquement sur des exigences de la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, par dérogation aux règlements d'accréditation (INS REF 05, GEN REF 06 + annexe INS REF 60), les délais de mise en œuvre sont fixés au **31 octobre 2028** et les délais de vérification de la maîtrise des écarts sont fixés :
 - Au **31 octobre 2028**, dans le cadre d'une vérification par une évaluation complémentaire ;
 - Au **31 décembre 2028** dans le cadre d'une vérification documentaire.

Pour les organismes ayant été évalués sur la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020 mais ne répondant pas immédiatement aux exigences de cette dernière, l'accréditation sera maintenue, selon les délais indiqués ci-dessus, sur la version 2012 de cette norme, sous réserve que les exigences de cette dernière soient respectées.

Les organismes qui n'auront pas pu apporter la preuve de la maîtrise de la situation des écarts signifiés dans les courriers de notifications de décision selon les délais définis ci-dessus verront leur accréditation suspendue à compter du **27 mars 2029**.

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35

Indice de révision : 00

Date d'application : juillet 2026

3 Table de référence croisée : NF EN ISO/IEC 17020 : 2012, le document Cofrac INS REF 02 versus NF EN ISO/IEC 17020 : 2026

Le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre les chapitres de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2012, le document Cofrac INS REF 02 révision 07 et la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026. Ce tableau permet ainsi **de mettre en avant les exigences qui ne sont pas reprises** dans la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 ainsi que **les changements de numérotation des chapitres**.

Table de référence croisée		
NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	NF EN ISO/IEC 17020 : 2026
Introduction	/	Introduction
1 – Domaine d'application	/	1 – Domaine d'application
2 – Référence normative	/	2 – Référence normative
3 – Termes et définitions	Termes et définitions	3 - Termes et définitions
3.1 inspection	3.1 n1	3.1 inspection
3.2 produit		Suppression des définitions des termes « produit », « processus » et « service »
3.3 processus		
3.4 service		
3.5 organisme d'inspection		3.2 organisme d'inspection Suppression de la note
3.6 système d'inspection		3.3 système particulier d'inspection
3.7 plan d'inspection		Suppression de la définition de « plan d'inspection »
3.8 impartialité		3.4 impartialité
3.9 appel		3.5 appel
3.10 réclamations		3.6 réclamations
		3.7 client
		3.8 élément
4. Exigences générales	Exigences générales – Impartialité et indépendance	4. Exigences générales
4.1 – Impartialité et Indépendance		4.1 – Impartialité
4.1.1		4.1.1
4.1.2	6.1.12n1	4.1.2
4.1.3	4.1.3n1 4.1.3n2	4.1.3



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Table de référence croisée		
NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	NF EN ISO/IEC 17020 : 2026
	4.1.3n3	
4.1.4	4.1.4n1	4.1.4
4.1.5	4.1.5n1 4.1.5n2	4.1.5
4.1.6 Indépendance	4.1.6n1 4.1.6n2	5.1 Indépendance
4.1.6 a) + Annexe A.1 Type A		Annexe A1 type A
4.1.6 b) + Annexe A.2 Type B		Annexe A2 type non A
4.1.6 c) + Annexe A.3 Type C		Annexe A2 type non A
4.2 Confidentialité	/	4.2 Confidentialité
4.2.1	/	4.2.1
4.2.2	/	4.2.2
4.2.3	/	4.2.3
6.1.13		4.2.4 engagements notamment du personnel
5 Exigences structurelles		5 Exigences structurelles
5.1 Exigences administratives	Exigences structurelles – Exigences administratives	5.2 Entité juridique et responsabilités
5.1.1	/	5.2.1
5.1.2	/	5.2.2
5.1.3	5.1.3n1	5.2.3
5.1.4	5.1.4n1 5.1.4n2	5.2.4
5.1.5	/	5.2.5
5.2 Organisation et management	Exigences structurelles – Organisation et management	5.3 Organisation et direction
5.2.1		4.1.6
5.2.2	5.2.2n1 5.2.2n2 5.2.2n3	5.3.1c) et d)
5.2.3	5.2.3n1	5.3.1a) et b)
5.2.4	5.2.4n1	5.3.1a)
5.2.5	5.2.5n1 5.2.5n2	5.3.2 5.3.3
5.2.6	5.2.6n1	/
5.2.7	5.2.7n1 et 5.2.7n2	5.3.5



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Table de référence croisée		
NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	NF EN ISO/IEC 17020 : 2026
6 Exigences en matière de ressources		6 Exigences en matière de ressources
6.1 Personnel		6.1 Personnel
6.1.1	6.1.1n1 6.1.1n2 6.1.1n3 6.1.1n4	6.1.2 processus documenté de gestion des compétences
6.1.2		6.1.1 nombre suffisant de personnes compétentes
6.1.3		6.1.3
6.1.4		6.1.1 obligation, responsabilité et autorité
6.1.5		6.1.2
6.1.6	6.1.6n1	6.1.4 périodes d'initiation et de travail encadré
6.1.7	6.1.7n1	6.1.8
6.1.8	6.1.8n1 6.1.8n2 6.1.9n2 6.1.9n3	6.1.5 surveillances 6.1.6
6.1.9	6.1.9n1	6.1.7
6.1.10	6.1.10n1	6.1.9
6.1.11		4.1.7
6.1.12		4.1.7
6.1.13		4.2.4
6.2 Installations et équipements		6.2 Installations et équipements
6.2.1		6.2.1
6.2.2		6.2.2
6.2.3	6.2.3n1 6.2.3n2	6.2.3
6.2.4	6.2.4n2	6.2.4a
6.2.5		6.2.4b, 6.2.5 et 6.2.6
6.2.6	6.2.4n3 6.2.6n1 6.2.6n2 6.2.6n3	6.2.4c
6.2.7	6.2.7n1	6.2.7



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Table de référence croisée		
NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	NF EN ISO/IEC 17020 : 2026
	6.2.7n2	6.2.8
6.2.8		/
6.2.9	6.2.9n1	6.2.4b
6.2.10	6.2.10n1	6.2.7
6.2.11	6.2.11n1 6.2.11n2	6.3
6.2.12		6.2.5
6.2.13		6.2.9
6.2.14		6.2.10
6.2.15		6.2.11
6.3 Sous-traitance		6.3 Produits et services fournis par des prestataires externes
6.3.1	6.3.1n1	6.3.3
6.3.2		6.3.4
6.3.3	6.3.3n1	6.3.5
6.3.4	6.3.4n1 6.3.4n2	6.3.6
7 Exigences relatives aux processus		7 Exigences relatives aux processus
7.1 Méthodes et procédures d'inspection	Méthodes et procédures d'inspection	7.2 Méthodes et procédures d'inspection
7.1.1	7.1.1n1 7.1.1n2	7.2.1 7.2.2
7.1.2	7.1.3n2	7.2.5c) et d)
7.1.3		7.2.3
7.1.4		8.3.5
7.1.5	7.1.5n1 7.1.5n2 7.1.5n3	7.1.1
7.1.6	7.1.6n1	7.2.5e
7.1.7		7.4.1
7.1.8		7.4.1
7.1.9		7.2.5g
7.2 Manipulations des échantillons et objets présentés	Manipulations des échantillons et objets présentés à	7.3 Manipulation des éléments



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Table de référence croisée		
NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	NF EN ISO/IEC 17020 : 2026
à l'inspection	l'inspection	
7.2.1		7.3.1
7.2.2		7.3.2
7.2.3		7.3.2
7.2.4		7.3.3
7.3 – Enregistrements	Enregistrements	7.4 Enregistrements des données d'inspection
7.3.1	7.3.1n1	7.4.2
7.3.2		7.6.4
7.4 Rapports d'inspection et certificats d'inspection	Rapports d'inspection et certificats d'inspection	7.6 Rapports d'inspection ou certificats d'inspection
7.4.1		7.6.1
7.4.2	7.4.2n1	7.6.2
7.4.3		Note 1 du § 7.6.2
7.4.4		7.6.3
7.4.5		7.6.5
7.5 Réclamations et appels	/	7.7 Gestion des appels 7.8 Gestion des réclamations
7.5.1		7.7.1 et 7.8.1
7.5.2		7.7.2 et 7.8.2
7.5.3		7.8.3
7.5.4		7.7.5
7.5.5		7.7.7 et 7.8.6
7.6 Processus en matière de réclamations et appels	/	7.7 Gestion des appels 7.8 Gestion des réclamations
7.6.1		7.7.1 et 7.8.1
7.6.2		7.7.4 et 7.8.4 et 7.8.3
7.6.3		7.7.3 et 7.8.5
7.6.4		7.7.6 et 7.8.7
7.6.5		/
8. Exigences en matière de système de management		8 Exigences en matière de système de management
8.1 Options		/
8.1.1 Généralités		8.1.1
8.1.2 Option A		8.1.2 Suppression de la notion d'option A



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Table de référence croisée		
NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	NF EN ISO/IEC 17020 : 2026
8.1.3 Option B	8.1.3n1 8.1.3n2	8.1.3 Suppression de la notion d'option B
8.2 Documentation du système de management (Option A)		8.2 Politiques et responsabilités 8.3 Informations documentées
8.2.1	8.2.1n1	8.2.1
8.2.2		8.2.3
8.2.3		5.3.4
8.2.4	8.2.4n1	8.3.4
8.2.5		8.3.5
8.3 Maitrise des documents (Option A)		8.3 Informations documentées
8.3.1		8.3.1
8.3.2		8.3.1
8.4 Maitrise des enregistrements (Option A)		8.3 Informations documentées
8.4.1	8.4.1n1 8.4.1n2	8.3.2
8.4.2		8.3.3
8.5 Revue de direction (Option A)		8.7 Revue de direction
8.5.1 Généralités		
8.5.1.1		8.7.1
8.5.1.2		/
8.5.1.3		8.7.2
8.5.2 Données d'entrée de la revue	8.5.2n1 8.5.2n2 8.5.2n3	8.7.2
8.5.3 Données de sortie de la revue		8.7.3
8.6 Audits internes (Option A)		8.6 Audits internes
8.6.1		8.6.1
8.6.2		8.6.2a
8.6.3		8.6.2a
8.6.4	8.6.4n1 8.6.4n2	8.6.2a
8.6.5	8.6.5n1	8.6.2b 8.6.2d



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35

Indice de révision : 00

Date d'application : juillet 2026

Table de référence croisée		
NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	NF EN ISO/IEC 17020 : 2026
		8.6.2e, f et g
8.7 Actions correctives (Option A)		8.5 Actions correctives
8.7.1		8.5.1
8.7.2		8.5.2c)
8.7.3		8.5.4
8.7.4		8.5.2
8.8 Actions préventives (Option A)		/
8.8.1	8.8.1n1	/
8.8.2		/
8.8.3		/
Annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection	An1 An2 An3	Annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection
A.1 Exigences pour les organismes d'inspection (Type A)		A.1 Exigences applicables aux organismes d'inspection de type A
A.2 Exigences applicables aux organismes d'inspection (Type B)		/
A.3 Exigences applicables aux organismes d'inspection (Type C)		A.2 Exigences applicables aux organismes d'inspection de type non A
Annexe B Eléments optionnels des certificats et rapports d'inspection		Annexe B Eléments facultatifs des rapports et certificats d'inspection
Bibliographie		Bibliographie

LA VERSION ELECTRONIQUE N'EST PAS VALABLE



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35

Indice de révision : 00

Date d'application : juillet 2026

4 Table de référence croisée : NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 versus NF EN ISO/IEC 17020 : 2012 et le document Cofrac INS REF 02 révision 07 : détail des nouveautés

Le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre les chapitres de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026 avec la version 2012 et le document Cofrac INS REF 02 révision 07. La colonne « commentaires » permet de mettre en avant, sans exhaustivité, certaines exigences nouvelles ou modifiées introduites par la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026.

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
Introduction	Introduction		
1 – Domaine d'application	1 – Domaine d'application		
2 – Référence normative	2 – Référence normative		
Termes et définitions	3 – Termes et définitions	Termes et définitions	
3.1 inspection	3.1 inspection	3.1 n1	Suppression des définitions des termes « produit », « processus », « service » et « plan d'inspection »
3.2 organisme d'inspection	3.5 organisme d'inspection		
3.3 système particulier d'inspection	3.6 système d'inspection		Ajout d'une note 3 relatif au fait de pouvoir spécifier des exigences relatives à l'indépendance
3.4 impartialité	3.8 impartialité		
3.5 appel	3.9 appel		Ajout d'une note 1 : appel possible uniquement si une décision de conformité a été émise pour l'élément inspecté
3.6 réclamations	3.10 réclamations		
3.7 client			Ajout des définitions « client » et du terme « élément » qui reprend, dans la note 1, les définitions supprimées
3.8 élément			
4. Exigences générales	4. Exigences générales	Exigences générales - Impartialité et indépendance	
4.1 Impartialité	4.1 – Impartialité et Indépendance		
4.1.1	4.1.1		
4.1.2	4.1.2	6.1.12n1	
4.1.3	4.1.3	4.1.3n1 à 4.1.3n3	
4.1.4	4.1.4	4.1.4n1	
4.1.5	4.1.5	4.1.5n1 et 4.1.5n2	



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35

Indice de révision : 00

Date d'application : juillet 2026

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
4.1.6	5.2.1		Le chapitre relatif à l'indépendance (§4.1.6 de version 2012) a été déplacé dans le chapitre 5, cf §5.1 Intégration de la préservation de l'impartialité de l'organisme dans ce §
4.1.7	6.1.11 et 6.1.12	6.1.12n1	
4.2 Confidentialité	4.2 Confidentialité		
4.2.1	4.2.1		
4.2.2	4.2.2		
4.2.3	4.2.3		
4.2.4	6.1.13		Intégration des engagements du personnel dans le §4.2
5 Exigences structurelles			
5.1 Indépendance	4.1.6	4.1.6n1 et 4.1.6n2	
Annexe A1 : type A	4.1.6 a) + Annexe A.1	A n1 et A n2	Pas de changement pour le type A Remplacement du terme « objet » par « élément » et ajout des termes « éléments similaires de la concurrence » sans changement de fond de l'exigence
Annexe A2 : type non A	4.1.6 b) + Annexe A.2 4.1.6 c) + Annexe A.3	A n3	Les types B et C deviennent le type « non A » avec un alignement sur les anciennes exigences du type C
5.2 Entité juridique et responsabilités	5.1 Exigences administratives	Exigences structurelles – Exigences administratives	
5.2.1	5.1.1		
5.2.2	5.1.2		Ajout d'une note visant à expliciter la notion « identifiable »
5.2.3	5.1.3	5.1.3n1	Ajout d'une note pour prise en compte du 5.1.3n1
5.2.4	5.1.4	5.1.4n1 et 5.1.4n2	Exigence plus détaillée pour le calcul du montant assurantiel : obligation de réaliser une analyse de risques et une évaluation des responsabilités
5.2.5	5.1.5		Nouvelle exigence pour les contrats internes Ajout d'une note visant à expliciter ce que couvrent les conditions contractuelles
5.3 Organisation et direction	5.2 Organisation et management	Exigences structurelles – Organisation et	



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
		management	
5.3.1 a) 5.3.1 b) 5.3.1 c) 5.3.1 d)	5.2.3 5.2.4 5.2.2	5.2.2n1, 5.2.2n2 et 5.2.2n3 5.2.3n1 5.2.4n1	Ajout d'une note pour prise en compte du 5.2.2n3
5.3.2	5.2.5	5.2.5n1	Ajout d'exigences explicites pour la direction technique Suppression de la notion de suppléant au responsable technique (§5.2.6 de la version 2012)
5.3.3	5.2.2 5.2.5	5.2.5n2	Prise en compte du 5.2.5n2
5.3.4	8.2.3		Responsabilité en matière d'autorité et de ressources sur le fonctionnement du système de management
5.3.5	5.2.7	5.2.7n1 et 5.2.7n2	Prise en compte du 5.2.7n1
6 Exigences en matière de ressources	6 Exigences en matière de ressources	Exigences en matière de ressources - Personnel	
6.1 Personnel	6.1 Personnel		
6.1.1	6.1.2 et 6.1.4		
6.1.2	6.1.1 6.1.5	6.1.1n1 à 6.1.1n4 6.1.2n1 6.1.5n1	Nécessité de mettre en place un processus documenté de gestion des compétences
6.1.3	6.1.3		
6.1.4	6.1.6 a) et b)	6.1.6n1	
6.1.5	6.1.8	6.1.8n1 et 6.1.8n2 6.1.9n2 et 6.1.9n3	
6.1.6	6.1.7 6.1.8	6.1.7n1	Les résultats de la surveillance doivent être pris en compte pour le maintien des habilitations
6.1.7	6.1.9	6.1.9n1, 6.1.9n2 et 6.1.9n3	Ajout d'une note 1 pour prise en compte partielle du 6.1.9n2 Ajout d'une note 2 pour prise en compte du 6.1.9n1
6.1.8	6.1.7 et 6.1.8	6.1.8n1	Obligation de formation du personnel en fonction de l'évolution des technologies
6.1.9	6.1.10	6.1.10n1	



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35

Indice de révision : 00

Date d'application : juillet 2026

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
6.2 Installations et équipements	6.2 Installations et équipements	Exigences en matière de ressources - Installations et équipements	
6.2.1	6.2.1		
6.2.2	6.2.2		
6.2.3	6.2.3	6.2.3n1 et 6.2.3n2	Ajout d'une note concernant le maintien de l'aptitude à l'emploi des installations et équipements
6.2.4	6.2.4 6.2.5 6.2.6 et 6.2.9	6.2.4n2 et 6.2.4n3 6.2.6n1 et 6.2.6n2	
6.2.5	6.2.5 6.2.12		
6.2.6	6.2.3		Précision sur le fait de vérifier la conformité des équipements aux exigences spécifiées
6.2.7	6.2.7	6.2.7n1 et 6.2.7n2	Précisions apportées aux exigences de traçabilité des résultats de mesure au SI
6.2.8	6.2.7		
6.2.9	6.2.13		
6.2.10	6.2.14		
6.2.11	6.2.15		
6.3 Produits et services fournis par des prestataires externes	6.3 Sous-traitance		
6.3.1	6.2.11	6.2.11n1 et 6.2.11n2	Exigences plus détaillées concernant la sélection, l'approbation, l'évaluation et la surveillance des fournisseurs de produits et services
6.3.2	6.2.11	6.2.11n1 et 6.2.11n2	
6.3.3	6.3.1	6.3.1n1	Exigences relatives à la sous-traitance inchangées
6.3.4	6.3.2		Introduction explicite de la possibilité pour le client de refuser la sous-traitance
6.3.5	6.3.3	6.3.3n1	Ajout d'une note 4 relative au recours à certains prestataires (essais, étalonnage, service informatique)
6.3.6	6.3.4	6.3.4n1 et 6.3.4n2	
7 Exigences relatives aux processus	7 Exigences relatives aux processus		
7.1 Revue des demandes, appels d'offres et contrats	7.1 Méthodes et procédures d'inspection		
7.1.1	7.1.5	7.1.5n1	Exigences plus détaillées pour la revue des demandes



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35

Indice de révision : 00

Date d'application : juillet 2026

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
		7.1.5n2 7.1.5n3	et les contrats : nécessité de disposer d'une procédure pour l'acceptation des demandes en fonction des ressources en personnel, méthodes... Gestion de l'accord du client et des écarts aux contrats
7.1.2	/		
7.1.3	/		
7.1.4	/		
7.1.5	/		
7.2 Méthodes et procédures d'inspection			
7.2.1	7.1.1	7.1.1n1 et 7.1.1n2	
7.2.2	7.1.1		
7.2.3	7.1.3	7.1.3n2	
7.2.4	/		Nouvelle exigence : l'élaboration ou la modification de méthodes ou procédures est une activité à planifier et à confier à du personnel compétent
7.2.5	7.1.2 7.1.6 et 7.1.9	7.1.6n1	Nouvelle exigence relative au contenu des méthodes ou procédures d'inspection
7.2.6	/		Nouvelle exigence concernant la validation des méthodes ou procédures non normalisées
7.3 Manipulation des éléments	7.2 Manipulation des échantillons et objets présentés à l'inspection	Manipulations des échantillons et objets présentés à l'inspection	
7.3.1	7.2.1		
7.3.2	7.2.2 7.2.3		
7.3.3	7.2.4		
7.4 Enregistrements des données d'inspection	7.3 Enregistrements		
7.4.1	7.1.7 7.1.8		
7.4.2	7.3.1		
7.4.3	/	7.3.1n1	Nouvelle exigence relative à l'enregistrement de l'identification des équipements ayant été utilisé pendant les inspections (prise en compte du 7.3.1n1)
7.4.4	/		Nouvelle exigence relative à la traçabilité des



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35

Indice de révision : 00

Date d'application : juillet 2026

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
			modifications apportées aux enregistrements. Conservation des données et fichiers d'origine
7.5 Contrôle des données et des informations			
7.5.1	/		Nouvelles exigences concernant la validation du système de collecte, traitement, enregistrement, transmission, stockage ou récupération des données
7.5.2	/		
7.6 Rapports d'inspection ou certificats d'inspection	7.4 Rapports d'inspection et certificats d'inspection		
7.6.1	7.4.1		
7.6.2	7.4.2	7.4.2n1	
7.6.3	7.4.4		
7.6.4	7.3.2		
7.6.5	7.4.5		
7.6.6	/		Nouvelle exigence pour la production de compte-rendu simplifié en accord avec le client
7.7 Gestions des appels	7.5 Réclamations et appels 7.6 processus en matière de réclamations et appels		Séparation des exigences concernant la gestion des appels d'une part et des réclamations d'autre part
7.7.1	7.6.1		
7.7.2	7.5.2		Suppression de la notion de mise à disposition sur demande au profit d'une mise à disposition du public
7.7.3	7.6.3		
7.7.4	7.6.2		
7.7.5	7.5.4		
7.7.6	7.6.4		
7.7.7	7.5.5		
7.8 Gestions des réclamations	7.5 Réclamations et appels 7.6 processus en matière de réclamations et appels		Séparation des exigences concernant la gestion des appels d'une part et des réclamations d'autre part
7.8.1	7.6.1		
7.8.2	7.5.2		Suppression de la notion de mise à disposition sur demande au profit d'une mise à disposition du public



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
7.8.3	7.5.3		
7.8.4	7.6.2		
7.8.5	7.6.3		
7.8.6	/		Nouvelle exigence - alignement sur le traitement des appels
7.8.7	7.6.4		
8 Exigences en matière de système de management	8 Exigences en matière de système de management		
8.1 Généralités	8.1. Options		
8.1.1	8.1.1		Exigence plus précise : ajout des termes « définir » « documenter » et « mettre en œuvre » un système
8.1.2	8.1.2		Suppression du terme « Option A »
8.1.3	8.1.3 Option B		Suppression du terme « Option B »
8.2 Politiques et responsabilités	8.2 Documentation du système de management (Option A)		
8.2.1	8.2.1		
8.2.2	/	8.2.1n1	Nouvelle exigence sur le contenu des politiques et objectifs (prise en compte du 8.2.1n1)
8.2.3	8.2.2		
8.3 Informations documentées	8.2 Documentation du système de management (Option A)		
8.3.1	8.3.1 et 8.3.2		
8.3.2	8.4.1	8.4.1n1 et 8.4.1n2	
8.3.3	8.4.2		Nouvelle exigence relative à l'accessibilité aux enregistrements produits
8.3.4	8.2.4	8.2.4n1	
8.3.5	8.2.5		
8.4 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités	/	/	Nouvelle exigence relative à l'identification et la prise en compte des risques et des opportunités liés aux activités d'inspection Nouvelle exigence de prise en compte des retours d'informations des clients et des parties intéressés pour l'amélioration du système de management et les



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35

Indice de révision : 00

Date d'application : juillet 2026

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
			activités d'inspection
8.5 Actions correctives	8.7 Actions correctives (Option A)		
8.5.1	8.7.1		Elargissement de l'exigence de non-conformité aux exigences convenues avec le client
8.5.2	8.7.2 8.7.4		
8.5.3	/		Nouvelle exigence explicite vis-à-vis du rappel et de la reprise de travaux d'inspection en cas de détection de non-conformité a posteriori
8.5.4	8.7.3		
8.5.5	/		Nouvelle exigence explicite de conservation des enregistrements liés au traitement des non-conformités
8.6 Audits internes	8.6 Audits internes (Option A)		
8.6.1	8.6.1		
8.6.2	8.6.2 à 8.6.5	8.6.4n1 ; 8.6.4n2 et 8.6.4n3	Ajout d'une exigence relative au critère et périmètre de chaque audit pour couvrir le programme d'audit interne. Exigence de couvrir toutes les activités et tous les locaux (pris en compte du 8.6.4n1) Modification de la fréquence des audits à réaliser « à intervalles planifiés » à définir par l'organisme
8.7 Revue de direction	8.5 Revue de direction (Option A)		.
8.7.1	8.5.1.1		Modification de la fréquence des revues à réaliser « à intervalles planifiés » à définir par l'organisme
8.7.2	8.5.2	8.5.2n1 ; 8.5.2n2 et 8.5.3n3	Prise en compte des 8.5.2n1 à 8.5.2n3
8.7.3	8.5.3		Ajout du d) relatif à l'identification de tout besoin de changement
Annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection	Annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection	An1 An2 An3	
A.1 Exigences applicables aux organismes d'inspection de type A	A.1 Exigences pour les organismes d'inspection (Type A)		Remplacement du terme « objet » par « élément » et ajout des termes « éléments similaires de la concurrence » sans changement de fond de l'exigence



Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : Avril 2026

Référence : INS INF 35
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

NF EN ISO/IEC 17020 : 2026	NF EN ISO/IEC 17020 : 2012	INS REF 02 rév. 07 (novembre 2020)	Commentaires
A.2 Exigences applicables aux organismes d'inspection de type non A	A.2 Exigences applicables aux organismes d'inspection (Type B) A.3 Exigences applicables aux organismes d'inspection (Type C)		Fusion des types B et C avec alignement sur les exigences de type C Meilleure traduction française du terme « accountabilities » par « obligation de rendre compte »
Annexe B Eléments facultatifs des rapports et certificats d'inspection	Annexe B Eléments optionnels des certificats et rapports d'inspection		
Bibliographie	Bibliographie		

LA VERSION ELECTRONIQUE EST PROHIBEE